

Communauté de Communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
04 73 53 24 71
contact@cctdm.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2020 à 16H00**Date de la convocation :** 10 septembre 2020

Le Bureau de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 17 septembre 2020 A 16h00, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS, sous la Présidence de Tony BERNARD.

Membres du Bureau présents :

Tony BERNARD, Stéphane RODIER, Rachel BOURNIER, Sophie DELAIGUE, Philippe CAYRE, Jean-François DELAIRE, Philippe BLANCHOZ, Frédéric CHONIER, Pierre ROZE, Jean-Pierre DUBOST, Thomas BARNERIAS, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Daniel BERTHUCAT, Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Patrick SAUZEDDE, Georges LOPEZ, Serge FAYET, Daniel BALISONI, Claude GOUILLON-CHENOT, Martine MUNOZ.

Membres du Bureau absents excusés :

Olivier CHAMBON, Bernard VIGNAUD, Jean-Éric GARRET, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Caroline GUELON, Didier ROMEUF, Serge THEALLIER, Didier CORNET, Hélène BOUDON, Sylvain HERMAN.

Membres du Bureau en exercice :

36

Membres du Bureau présents :

24

Total votants :

24

ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE**PROGRAMME D' ACTIONS 2020/2021 : DEMANDE DE SUBVENTION
AUPRES DE LA RÉGION ET DE LA DRAC AUVERGNE-RHONE-ALPES****Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;**Vu** la délibération du Conseil Communautaire de Thiers Dore et Montagne n° 20200715-05 donnant délégation d'une partie de ses attributions au Président et au Bureau Communautaire.**Considérant** la délibération n°20180920-10 de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne du 20 septembre 2018, relative à l'approbation de la convention territoriale d'Education Artistique et Culturelle 2018-2021.

Le rapporteur expose au Bureau l'objet de la délibération :

Les conventions territoriales d'éducation artistique et culturelle (CTEAC) permettent de coordonner l'intervention de tous les signataires sur le périmètre de l'intercommunalité et de faire converger leurs financements vers un projet commun.

En signant une CTEAC avec l'Etat, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Département du Puy-de-Dôme en 2018, la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne affiche sa volonté de permettre à chacun de bénéficier d'une éducation artistique et culturelle.

Cette politique poursuit trois objectifs :

- La rencontre : offrir à chacun la possibilité de rencontrer des artistes et des œuvres,
- La connaissance : donner à chacun la possibilité de se forger une culture artistique et personnelle,
- La pratique artistique : permettre de s'initier à différentes formes artistiques voire de se perfectionner.

Sous le titre générique « J'habite un pays merveilleux... », l'objectif est de mettre en lumière ce qui constitue le caractère singulier, ce qui fait les particularismes de notre territoire à tous les niveaux : son patrimoine, ses équipements culturels, ses habitants, son environnement, son histoire...

Pour 2020/2021, cinq projets sont exposés au Bureau Communautaire.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** le budget prévisionnel du programme d'actions 2020/2021 et la demande de subvention auprès de la DRAC pour un montant de 51 000 euros et auprès de de la Région Auvergne Rhône-Alpes pour un montant de 5 000 euros ;
- **Autorise** le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la réalisation des présentes.

TOTAL VOTANTS : 24

Membres présents : 24

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 24

Pour : 24

Contre :

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

